SYNDICAT des BASSINS
Argentor Izonne Son-Sonnette

AR Prefecture
016-200079184-20250407-07042025_01-BF
Reçu le 14/04/2025

Délibération du Comité Syndical du 7 avril 2025

07042025_01

Nombre de délégués en exercices	25
Présents	14
Votants	13
Date de la convocation	24/03/2025

L'an Deux Mil Vingt-cinq, le 7 avril, le Comité Syndical du Syndicat des Bassins Argentor, Izonne et Son-Sonnette, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Vieux-Ruffec, sous la présidence de Monsieur Pascal DUBUISSON.

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2024

Pour	13
Contre	0
Abstention	0

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHARENTE-LIMOUSINE							
TITULAIRES - NOM Prénom	**P**	**AE**	**A**	**SUPPLÉANTS - NOM Prénom**	**P**	**AE**	**A**
M. COURTOIS Yves	X			M. DUVERGNE Jean-François			X
M. BARBET Pascal	X			M. GAGNADOUR Benoît			X
M. BOINEAU Didier			X	M. DUFAUD Jean-Michel			X
Mme DERRAS Michèle			X	M. GODINEAU Thomas			X
M. DESVERGNE Manuel	X			Mme QUICHAUD Alexandra			X
M. DUBUISSON Pascal	X			Mme DUPONT Pascale			X
M. LEONARD Jean-Pierre		X		M. BLANCHIER Michel		X	
M. MESNIER Jean-Claude			X	M. FONTANET Michel			X
M. PAGNUCCO Philippe	X			M. DUMAS-DELAGE Patrick			X
M. ROLLAND Dominique	X			M. MONY David			X
M. ROUSSEAU Aurélien		X		M. PORQUET Francis			X
M. SAVY Benoît			X	M. PINAUD Eric			X
M. SCHELLEKENS Benoît		X		M. DEMON Jean-Pierre	X		
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	**P**	**AE**	**A**	**SUPPLÉANTS - NOM Prénom**	**P**	**AE**	**A**
Mme BIDENNE Suzanne	X			Mme FOUCHER Sylvie			X
Mme CHARRIERE Marie-Thérèse	X			M. POUPAUD Freddy			X
M. DANÈDE Laurent			X	Mme ÉTIENNE Murielle			X
M. JEAN Yves	X			Mme PERRON Michelle			X
Mme RIOU Anne	X			M. LETELLIER Nicolas			X
Mme TOURE Eliane	X			Mme DELAILLE Isabelle			X
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	**P**	**AE**	**A**	**SUPPLÉANTS - NOM Prénom**	**P**	**AE**	**A**
M. BALLON Gilbert		X		M. PICHON Bernard			X
M. DORFIAC Matthieu	X			M. LAFOND Cédric			X
Mme DUCLOUX Jacqueline	X			M. DEMAILLE Christophe			X
M. LHERAUD Jean-Louis			X	M. PARNEIX Jean-Claude		X	
M. MARTIN James			X	Mme MARTIN Hélène			X
Mme PERRIN Françoise			X	M. DINDINAUD Michel			X

P : Présent A : Absent AE : Absent excusé

Secrétaire de séance	M. Dominique ROLLAND

AR Prefecture
016-200079184-20250407-07042025_01-BF
Reçu le 16/04/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Syndicat des bassins Argentor, Izonne et Son-Sonnette ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et règlementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU du syndicat fait ressortir les résultats suivants :

CFU 2024	Section Fonctionnement	Section Investissement	Total
Recettes	238 504.63	105 886.24	344 390.87
Dépenses	196 255.50	30 357.58	226 613.08
Résultat de l'exercice	42 249.13	75 528.66	117 777.79
Excédent ou déficit reporté	141 118.24	12 220.43	153 338.67
Résultats	183 367.37	87 749.09	271 116.46
Restes à réaliser	0.00	46 637.93	46 637.93
Total	183 367.37	41 111.16	224 478.53

Après présentation du CFU 2024 du budget principal du syndicat, monsieur le Président, Pascal DUBUISSON, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à M. Yves COURTOIS, et permettre à l'assemblée de le voter.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget Principal du syndicat,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et Délibéré, les Jour, Mois et An que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Dominique ROLLAND

Le Président,
Pascal DUBUISSON

SYNDICAT BASSINS ARGENTOR - IZONNE - SON SONNETTE
Le Président

Publication : le 17/04/2025

SYNDICAT des BASSINS
Argentor Izonne Son-Sonnette

Délibération du Comité Syndical du 7 avril 2025

07042025_02

Nombre de délégués en exercices	25
Présents	14
Votants	14
Date de la convocation	24/03/2025

L'an Deux Mil Vingt-cinq, le 7 avril, le Comité Syndical du Syndicat des Bassins Argentor, Izonne et Son-Sonnette, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Vieux-Ruffec, sous la présidence de Monsieur pascal DUBUISSON.

Objet : Affectation des résultats 2024

Pour	14
Contre	0
Abstention	0

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHARENTE-LIMOUSINE							
TITULAIRES - NOM Prénom	**P**	**AE**	**A**	**SUPPLÉANTS - NOM Prénom**	**P**	**AE**	**A**
M. COURTOIS Yves	X			M. DUVERGNE Jean-François			X
M. BARBET Pascal	X			M. GAGNADOUR Benoît			X
M. BOINEAU Didier			X	M. DUFAUD Jean-Michel			X
Mme DERRAS Michèle			X	M. GODINEAU Thomas			X
M. DESVERGNE Manuel	X			Mme QUICHAUD Alexandra			X
M. DUBUISSON Pascal	X			Mme DUPONT Pascale			X
M. LEONARD Jean-Pierre		X		M. BLANCHIER Michel		X	
M. MESNIER Jean-Claude			X	M. FONTANET Michel			X
M. PAGNUCCO Philippe	X			M. DUMAS-DELAGE Patrick			X
M. ROLLAND Dominique	X			M. MONY David			X
M. ROUSSEAU Aurélien		X		M. PORQUET Francis			X
M. SAVY Benoît			X	M. PINAUD Eric			X
M. SCHELLEKENS Benoît		X		M. DEMON Jean-Pierre	X		
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	**P**	**AE**	**A**	**SUPPLÉANTS - NOM Prénom**	**P**	**AE**	**A**
Mme BIDENNE Suzanne	X			Mme FOUCHER Sylvie			X
Mme CHARRIERE Marie-Thérèse	X			M. POUPAUD Freddy			X
M. DANÈDE Laurent			X	Mme ÉTIENNE Murielle			X
M. JEAN Yves	X			Mme PERRON Michelle			X
Mme RIOU Anne	X			M. LETELLIER Nicolas			X
Mme TOURE Eliane	X			Mme DELAILLE Isabelle			X
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	**P**	**AE**	**A**	**SUPPLÉANTS - NOM Prénom**	**P**	**AE**	**A**
M. BALLON Gilbert		X		M. PICHON Bernard			X
M. DORFIAC Matthieu	X			M. LAFOND Cédric			X
Mme DUCLOUX Jacqueline	X			M. DEMAILLE Christophe			X
M. LHERAUD Jean-Louis			X	M. PARNEIX Jean-Claude		X	
M. MARTIN James			X	Mme MARTIN Hélène			X
Mme PERRIN Françoise			X	M. DINDINAUD Michel			X

P : Présent A : Absent AE : Absent excusé

Secrétaire de séance	Dominique ROLLAND

AR Prefecture

016-200079184-20250407-07042025_02-DE
Reçu le 16/04/2025

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu l'approbation du Compte Financier Unique 2024 par le Comité Syndical,

Vu les résultats ci-dessous :

- Investissement : un excédent de **87 749,09 €**
- Fonctionnement : un excédent de **183 367,37 €**

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte les résultats 2024 ci-dessus et décide la reprise suivante :**

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES
Compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement Reporté » : 87 749.09 €
Compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 80 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES
Compte 002 « Excédent de fonctionnement Reporté » : 103 367.37 €

- **Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer les pièces afférentes à cette décision.**

Fait et Délibéré, les Jour, Mois et An que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Dominique ROLLAND

Le Président,
Pascal DUBUISSON

SYNDICAT BASSINS ARGENTOR - IZONNE - SON SONNETTE
Le Président

Publication : le 17/04/2025

AR Prefecture
016-200079184-20250407-07042025_02-DE
Reçu le 16/04/2025

SYNDICAT des BASSINS
Argentor Izonne Son-Sonnette

Délibération du Comité Syndical du 7 avril 2025

07042025_03

Nombre de délégués en exercices	25
Présents	14
Votants	14
Date de la convocation	24/03/2025

L'an Deux Mil Vingt-cinq, le 7 avril, le Comité Syndical du Syndicat des Bassins Argentor, Izonne et Son-Sonnette, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Vieux-Ruffec, sous la présidence de Monsieur Pascal DUBUISSON.

Objet : Choix du taux de fongibilité des crédits

Pour	14
Contre	0
Abstention	0

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHARENTE-LIMOUSINE							
TITULAIRES - NOM Prénom	**P**	**AE**	**A**	**SUPPLÉANTS - NOM Prénom**	**P**	**AE**	**A**
M. COURTOIS Yves	X			M. DUVERGNE Jean-François			X
M. BARBET Pascal	X			M. GAGNADOUR Benoît			X
M. BOINEAU Didier			X	M. DUFAUD Jean-Michel			X
Mme DERRAS Michèle			X	M. GODINEAU Thomas			X
M. DESVERGNE Manuel	X			Mme QUICHAUD Alexandra			X
M. DUBUISSON Pascal	X			Mme DUPONT Pascale			X
M. LEONARD Jean-Pierre		X		M. BLANCHIER Michel		X	
M. MESNIER Jean-Claude			X	M. FONTANET Michel			X
M. PAGNUCCO Philippe	X			M. DUMAS-DELAGE Patrick			X
M. ROLLAND Dominique	X			M. MONY David			X
M. ROUSSEAU Aurélien		X		M. PORQUET Francis			X
M. SAVY Benoît			X	M. PINAUD Eric			X
M. SCHELLEKENS Benoît		X		M. DEMON Jean-Pierre	X		

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	**P**	**AE**	**A**	**SUPPLÉANTS - NOM Prénom**	**P**	**AE**	**A**
Mme BIDENNE Suzanne	X			Mme FOUCHER Sylvie			X
Mme CHARRIERE Marie-Thérèse	X			M. POUPAUD Freddy			X
M. DANÈDE Laurent			X	Mme ÉTIENNE Murielle			X
M. JEAN Yves	X			Mme PERRON Michelle			X
Mme RIOU Anne	X			M. LETELLIER Nicolas			X
Mme TOURE Eliane	X			Mme DELAILLE Isabelle			X

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	**P**	**AE**	**A**	**SUPPLÉANTS - NOM Prénom**	**P**	**AE**	**A**
M. BALLON Gilbert		X		M. PICHON Bernard			X
M. DORFIAC Matthieu	X			M. LAFOND Cédric			X
Mme DUCLOUX Jacqueline	X			M. DEMAILLE Christophe			X
M. LHERAUD Jean-Louis			X	M. PARNEIX Jean-Claude		X	
M. MARTIN James			X	Mme MARTIN Hélène			X
Mme PERRIN Françoise			X	M. DINDINAUD Michel			X

P : Présent A : Absent AE : Absent excusé

Secrétaire de séance	M. Dominique ROLLAND

AR Prefecture

016-200079184-20250407-07042025_03-DE
Reçu le 16/04/2025

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'articles L.212-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considérant que la Collectivité a adopté par délibération N°15112022/02 du Comité Syndical en date du 15 novembre 2022 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023.

Vu l'article L.5127-10-6 du CGCT, « dans la limite fixée à l'occasion du vote du Budget et ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. »

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Président à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Autorise** Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section,
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et Délibéré, les Jour, Mois et An que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Dominique ROLLAND

Le Président,
Pascal DUBUISSON

SYNDICAT BASSINS ARGENTOR - IZONNE - SON SONNETTE
Le Président

Publication : le 17/04/2025

AR Prefecture
016-200079184-20250407-07042025_03-DE
Reçu le 16/04/2025

SYNDICAT des BASSINS
Argentor Izonne Son-Sonnette

Délibération du Comité Syndical du 7 avril 2025

07042025_04

Nombre de délégués en exercices	25
Présents	14
Votants	14
Date de la convocation	24/03/2025

L'an Deux Mil Vingt-cinq, le 7 avril, le Comité Syndical du Syndicat des Bassins Argentor, Izonne et Son-Sonnette, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Vieux-Ruffec, sous la présidence de Monsieur Pascal DUBUISSON.

Objet : Participation des EPCI adhérents 2025

Pour	14
Contre	0
Abstention	0

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHARENTE-LIMOUSINE							
TITULAIRES - NOM Prénom	**P**	**AE**	**A**	**SUPPLÉANTS - NOM Prénom**	**P**	**AE**	**A**
M. COURTOIS Yves	X			M. DUVERGNE Jean-François			X
M. BARBET Pascal	X			M. GAGNADOUR Benoît			X
M. BOINEAU Didier			X	M. DUFAUD Jean-Michel			X
Mme DERRAS Michèle			X	M. GODINEAU Thomas			X
M. DESVERGNE Manuel	X			Mme QUICHAUD Alexandra			X
M. DUBUISSON Pascal	X			Mme DUPONT Pascale			X
M. LEONARD Jean-Pierre		X		M. BLANCHIER Michel			X
M. MESNIER Jean-Claude			X	M. FONTANET Michel			X
M. PAGNUCCO Philippe	X			M. DUMAS-DELAGE Patrick			X
M. ROLLAND Dominique	X			M. MONY David			X
M. ROUSSEAU Aurélien		X		M. PORQUET Francis			X
M. SAVY Benoît			X	M. PINAUD Eric			X
M. SCHELLEKENS Benoît		X		M. DEMON Jean-Pierre	X		

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	**P**	**AE**	**A**	**SUPPLÉANTS - NOM Prénom**	**P**	**AE**	**A**
Mme BIDENNE Suzanne	X			Mme FOUCHER Sylvie			X
Mme CHARRIERE Marie-Thérèse	X			M. POUPAUD Freddy			X
M. DANÈDE Laurent			X	Mme ÉTIENNE Murielle			X
M. JEAN Yves	X			Mme PERRON Michelle			X
Mme RIOU Anne	X			M. LETELLIER Nicolas			X
Mme TOURE Eliane	X			Mme DELAILLE Isabelle			X

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	**P**	**AE**	**A**	**SUPPLÉANTS - NOM Prénom**	**P**	**AE**	**A**
M. BALLON Gilbert		X		M. PICHON Bernard			X
M. DORFIAC Matthieu	X			M. LAFOND Cédric			X
Mme DUCLOUX Jacqueline	X			M. DEMAILLE Christophe			X
M. LHERAUD Jean-Louis			X	M. PARNEIX Jean-Claude		X	
M. MARTIN James			X	Mme MARTIN Hélène			X
Mme PERRIN Françoise			X	M. DINDINAUD Michel			X

P : Présent A : Absent AE : Absent excusé

Secrétaire de séance	M. Dominique ROLLAND

AR Prefecture

016-200079184-20250407-07042025_04-DE
Reçu le 16/04/2025

Monsieur le Président rappelle que la clé de répartition des charges entre les Communautés de Communes adhérentes au syndicat dépend du nombre d'habitants de chaque EPCI-FP au prorata du bassin versant et de la surface du bassin versant, chacun de ces paramètres contribuant à 50% de la clé de répartition.

Afin de pouvoir compenser la hausse du coût de la vie, il propose d'augmenter les montants des cotisations de 2% par an, ce qui représente la répartition par Communauté de Communes suivante pour l'année 2025 :

Communauté de Communes	Clé de répartition (%)	Montant de la cotisation 2025
Charente Limousine	51,69	88 458,45 €
Val de Charente	22,86	39 120,50 €
Cœur de Charente	25,45	43 557,05 €
Total	100,00	171 136,00 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** la proposition de montant des cotisations des EPCI adhérents pour l'année 2025,
- **Précise** que chaque Communauté de Communes recevra un titre de recette du montant sollicité,
- **Donne tous pouvoirs** à Monsieur le Président pour signer les pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et Délibéré, les Jour, Mois et An que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Dominique ROLLAND

Le Président,
Pascal DUBUISSON

SYNDICAT BASSINS ARGENTOR - IZONNE - SON SONNETTE
Le Président

Publication : le 17/04/2025

AR Prefecture
016-200079184-20250407-07042025_04-DE
Reçu le 16/04/2025

SYNDICAT des BASSINS
Argentor Izonne Son-Sonnette

Délibération du Comité Syndical du 7 avril 2025

07042025_05

Nombre de délégués en exercices	25
Présents	14
Votants	14
Date de la convocation	24/03/2025

L'an Deux Mil Vingt-cinq, le 7 avril, le Comité Syndical du Syndicat des Bassins Argentor, Izonne et Son-Sonnette, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Vieux-Ruffec, sous la présidence de Monsieur Pascal DUBUISSON.

Objet : Contribution aux organismes de regroupement 2025

Pour	14
Contre	0
Abstention	0

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHARENTE-LIMOUSINE							
TITULAIRES - NOM Prénom	**P**	**AE**	**A**	**SUPPLÉANTS - NOM Prénom**	**P**	**AE**	**A**
M. COURTOIS Yves	X			M. DUVERGNE Jean-François			X
M. BARBET Pascal	X			M. GAGNADOUR Benoît			X
M. BOINEAU Didier			X	M. DUFAUD Jean-Michel			X
Mme DERRAS Michèle			X	M. GODINEAU Thomas			X
M. DESVERGNE Manuel	X			Mme QUICHAUD Alexandra			X
M. DUBUISSON Pascal	X			Mme DUPONT Pascale			X
M. LEONARD Jean-Pierre		X		M. BLANCHIER Michel			X
M. MESNIER Jean-Claude			X	M. FONTANET Michel			X
M. PAGNUCCO Philippe	X			M. DUMAS-DELAGE Patrick			X
M. ROLLAND Dominique	X			M. MONY David			X
M. ROUSSEAU Aurélien		X		M. PORQUET Francis			X
M. SAVY Benoît			X	M. PINAUD Eric			X
M. SCHELLEKENS Benoît		X		M. DEMON Jean-Pierre	X		

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	**P**	**AE**	**A**	**SUPPLÉANTS - NOM Prénom**	**P**	**AE**	**A**
Mme BIDENNE Suzanne	X			Mme FOUCHER Sylvie			X
Mme CHARRIERE Marie-Thérèse	X			M. POUPAUD Freddy			X
M. DANÈDE Laurent			X	Mme ÉTIENNE Murielle			X
M. JEAN Yves	X			Mme PERRON Michelle			X
Mme RIOU Anne	X			M. LETELLIER Nicolas			X
Mme TOURE Eliane	X			Mme DELAILLE Isabelle			X

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	**P**	**AE**	**A**	**SUPPLÉANTS - NOM Prénom**	**P**	**AE**	**A**
M. BALLON Gilbert		X		M. PICHON Bernard			X
M. DORFIAC Matthieu	X			M. LAFOND Cédric			X
Mme DUCLOUX Jacqueline	X			M. DEMAILLE Christophe			X
M. LHERAUD Jean-Louis			X	M. PARNEIX Jean-Claude		X	
M. MARTIN James			X	Mme MARTIN Hélène			X
Mme PERRIN Françoise			X	M. DINDINAUD Michel			X

P : Présent A : Absent AE : Absent excusé

Secrétaire de séance	M. Dominique ROLLAND

AR Prefecture

016-200079184-20250407-07042025_05-DE
Reçu le 16/04/2025

Monsieur le Président rappelle au Comité que le syndicat adhère à Charente Eaux depuis le 1er janvier 2014 par délibération n°091213/02 en date du 09 décembre 2013 et que les cotisations additionnelles ont été ajoutées à compter du 1er janvier 2023 par la délibération N°06122022/04 du 6 décembre 2022.

L'adhésion à l'Agence Technique Départementale de la Charente est effective depuis le 1er janvier 2021 suite à la délibération 171220/04 en date du 17 décembre 2020.

L'adhésion à l'EPTB Charente a été votée le 17 mars 2025 et retranscrite dans la délibération N°17032025_03 du 17 mars 2025.

Monsieur le Président présente au Comité Syndical le tableau des différentes contributions que le syndicat propose de verser aux divers organismes de regroupement :

Organismes		Montant prévu
Charente Eaux	*Cotisation statutaire*	*900.00*
	Assistance pilotage GEMAPI	*200.00*
	Assistance zones humides	*150.00*
ATD 16	*Assistance numérique*	*2 000.00*
	Assistance sur logiciels et accès à la centrale d'achat	*380.00*
	Signature électronique	*20.00*
EPTB		*2 000.00*
Total		5 650.00

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** la proposition de contributions aux organismes de regroupement pour l'année 2025,
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer les pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et Délibéré, les Jour, Mois et An que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Dominique ROLLAND

Le Président,
Pascal DUBUISSON

SYNDICAT BASSINS ARGENTOR - IZONNE - SON SONNETTE
Le Président

Publication : le 17/04/2025

AR Prefecture
016-200079184-20250407-07042025_05-DE
Reçu le 16/04/2025

SYNDICAT des BASSINS
Argentor Izonne Son-Sonnette

AR Prefecture
016-200079184-20250407-07042025_06_A-BF
Reçu le 14/04/2025

Délibération du Comité Syndical du 7 avril 2025

07042025_06

Nombre de délégués en exercices	25
Présents	14
Votants	14
Date de la convocation	24/03/2025

L'an Deux Mil Vingt-cinq, le 7 avril, le Comité Syndical du Syndicat des Bassins Argentor, Izonne et Son-Sonnette, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Vieux-Ruffec, sous la présidence de Monsieur Pascal DUBUISSON.

Objet : Approbation du Budget Primitif 2025

Pour	14
Contre	0
Abstention	0

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHARENTE-LIMOUSINE							
TITULAIRES - NOM Prénom	**P**	**AE**	**A**	**SUPPLÉANTS - NOM Prénom**	**P**	**AE**	**A**
M. COURTOIS Yves	X			M. DUVERGNE Jean-François			X
M. BARBET Pascal	X			M. GAGNADOUR Benoît			X
M. BOINEAU Didier			X	M. DUFAUD Jean-Michel			X
Mme DERRAS Michèle			X	M. GODINEAU Thomas			X
M. DESVERGNE Manuel	X			Mme QUICHAUD Alexandra			X
M. DUBUISSON Pascal	X			Mme DUPONT Pascale			X
M. LEONARD Jean-Pierre		X		M. BLANCHIER Michel			X
M. MESNIER Jean-Claude			X	M. FONTANET Michel			X
M. PAGNUCCO Philippe	X			M. DUMAS-DELAGE Patrick			X
M. ROLLAND Dominique	X			M. MONY David			X
M. ROUSSEAU Aurélien		X		M. PORQUET Francis			X
M. SAVY Benoît			X	M. PINAUD Eric			X
M. SCHELLEKENS Benoît		X		M. DEMON Jean-Pierre	X		
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	**P**	**AE**	**A**	**SUPPLÉANTS - NOM Prénom**	**P**	**AE**	**A**
Mme BIDENNE Suzanne	X			Mme FOUCHER Sylvie			X
Mme CHARRIERE Marie-Thérèse	X			M. POUPAUD Freddy			X
M. DANÈDE Laurent			X	Mme ÉTIENNE Murielle			X
M. JEAN Yves	X			Mme PERRON Michelle			X
Mme RIOU Anne	X			M. LETELLIER Nicolas			X
Mme TOURE Eliane	X			Mme DELAILLE Isabelle			X
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	**P**	**AE**	**A**	**SUPPLÉANTS - NOM Prénom**	**P**	**AE**	**A**
M. BALLON Gilbert		X		M. PICHON Bernard			X
M. DORFIAC Matthieu	X			M. LAFOND Cédric			X
Mme DUCLOUX Jacqueline	X			M. DEMAILLE Christophe			X
M. LHERAUD Jean-Louis			X	M. PARNEIX Jean-Claude		X	
M. MARTIN James			X	Mme MARTIN Hélène			X
Mme PERRIN Françoise			X	M. DINDINAUD Michel			X

P : Présent A : Absent AE : Absent excusé

Secrétaire de séance	M. Dominique ROLLAND

AR Prefecture
016-200079184-20250407-07042025_06_A-BF
Reçu le 16/04/2025

Monsieur le Président demande au Conseil Syndical de se prononcer sur le budget primitif 2025 présenté et qui se résume comme suit :

Budget primitif 2025	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	466 478,56	466 478,56
Investissement	460 196,00	460 196,00
Budget total	**926 674,56**	**926 674,56**

Vu le débat d'orientation budgétaire du 17 mars 2025,
Vu le projet de budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, :

- **Approuve** le budget primitif 2025 arrêté comme suit :
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
  - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Détail par chapitres :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractères générales	205 960.99	013	Atténuation de charges	-
012	Charges de personnel	135 530.00	74	Dotations, subventions	361 601.92
65	Autres charges de gestion	22 915.00	75	Autres produits de gestion	591.27
67	Charges exceptionnelles	2 000.00	77	Produits exceptionnels	-
Total Dépenses réelles de Fnt		**366 405.99**	**Total Recettes réelles de Fnt**		**362 193.19**
023	Virement de la section de fonctionnement	94 939.89	002	Excédent antérieur reporté	103 367.37
042	Amortissements	5 132.68	042	Amortissements	918.00
Total Dépenses de Fonctionnement		**466 478.56**	**Total Recettes de Fnt**		**466 478.56**

AR Prefecture
016-200079184-20250407-07042025_06_A-BF
Reçu le 16/04/2025

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
			10	Dotations, fonds divers et réserves	80 218.01
21	Immobilisations corporelles	4 760.00	13	Subventions d'investissement	2 318.50
45	Opérations pour compte de tiers	454 518.00	45	Opérations pour compte de tiers	189 837.83
Total Dépenses réelles d'Inv		**459 278.00**	**Total Recettes réelles d'Inv**		**272 374.34**
040	Amortissements	918.00	001	Excédent antérieur reporté	87 749.09
			021	Virement de la section de fonctionnement	94 939.89
			040	Amortissements	5 132.68
Total Dépenses d'Investissement		**460 196.00**	**Total Recettes d'Investissement**		**460 196.00**

- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer les pièces nécessaires à cette affaire et prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et Délibéré, les Jour, Mois et An que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Dominique ROLLAND

Le Président,
Pascal DUBUISSON

SYNDICAT DES EAUX ARGENTOR - IZONNE - SON SONNETTE
Le Président

Publication : le 17/04/2025

SYNDICAT des BASSINS
Argentor Izonne Son-Sonnette

Délibération du Comité Syndical du 7 avril 2025

07042025_07

Nombre de délégués en exercices	25
Présents	14
Votants	14
Date de la convocation	24/03/2025

L'an Deux Mil Vingt-cinq, le 7 avril, le Comité Syndical du Syndicat des Bassins Argentor, Izonne et Son-Sonnette, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Vieux-Ruffec, sous la présidence de Monsieur Pascal DUBUISSON.

Objet : Adoption des lignes politiques têtes de bassin versant et zones humides

Pour	14
Contre	0
Abstention	0

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHARENTE-LIMOUSINE							
TITULAIRES - NOM Prénom	**P**	**AE**	**A**	**SUPPLÉANTS - NOM Prénom**	**P**	**AE**	**A**
M. COURTOIS Yves	X			M. DUVERGNE Jean-François			X
M. BARBET Pascal	X			M. GAGNADOUR Benoît			X
M. BOINEAU Didier			X	M. DUFAUD Jean-Michel			X
Mme DERRAS Michèle			X	M. GODINEAU Thomas			X
M. DESVERGNE Manuel	X			Mme QUICHAUD Alexandra			X
M. DUBUISSON Pascal	X			Mme DUPONT Pascale			X
M. LEONARD Jean-Pierre		X		M. BLANCHIER Michel			X
M. MESNIER Jean-Claude			X	M. FONTANET Michel			X
M. PAGNUCCO Philippe	X			M. DUMAS-DELAGE Patrick			X
M. ROLLAND Dominique	X			M. MONY David			X
M. ROUSSEAU Aurélien		X		M. PORQUET Francis			X
M. SAVY Benoît			X	M. PINAUD Eric			X
M. SCHELLEKENS Benoît		X		M. DEMON Jean-Pierre	X		

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	**P**	**AE**	**A**	**SUPPLÉANTS - NOM Prénom**	**P**	**AE**	**A**
Mme BIDENNE Suzanne	X			Mme FOUCHER Sylvie			X
Mme CHARRIERE Marie-Thérèse	X			M. POUPAUD Freddy			X
M. DANÈDE Laurent			X	Mme ÉTIENNE Murielle			X
M. JEAN Yves	X			Mme PERRON Michelle			X
Mme RIOU Anne	X			M. LETELLIER Nicolas			X
Mme TOURE Eliane	X			Mme DELAILLE Isabelle			X

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	**P**	**AE**	**A**	**SUPPLÉANTS - NOM Prénom**	**P**	**AE**	**A**
M. BALLON Gilbert		X		M. PICHON Bernard			X
M. DORFIAC Matthieu	X			M. LAFOND Cédric			X
Mme DUCLOUX Jacqueline	X			M. DEMAILLE Christophe			X
M. LHERAUD Jean-Louis			X	M. PARNEIX Jean-Claude		X	
M. MARTIN James			X	Mme MARTIN Hélène			X
Mme PERRIN Françoise			X	M. DINDINAUD Michel			X

P : Présent A : Absent AE : Absent excusé

Secrétaire de séance	M. Dominique ROLLAND

AR Prefecture

016-200079184-20250407-07042025_07-DE
Reçu le 16/04/2025

Monsieur le Président présente le résultat du groupe de travail qui s'est réuni le 30 janvier dernier pour définir les lignes politiques concernant les têtes de bassin versant et les zones humides.

Il rappelle que les lignes politiques constituent le degré de prise en charge (technique et financier) des actions menées par le syndicat et qui permettent ainsi d'harmoniser la logique et les règles d'intervention et de participation sur les différents cas qui peuvent se présenter.

Ces lignes politiques sont annexées à la présente délibération.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'APPROUVER les lignes politiques des têtes de bassin versant et des zones humides telles que présentées.
- De PREVOIR les crédits nécessaires au budget du syndicat.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents inhérents aux présentes résolutions

Fait et Délibéré, les Jour, Mois et An que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Dominique ROLLAND

Le Président,
Pascal DUBUISSON

SYNDICAT BASSINS ARGENTOR - IZONNE - SON SONNETTE
Le Président

Publication : le 17/04/2025

AR Prefecture
016-200079184-20250407-07042025_07-DE
Reçu le 16/04/2025

AR Prefecture
016-200079184-20250407-07042025_07-DE
Reçu le 16/04/2025

SYNDICAT des BASSINS
Argentor Izonne Son-Sonnette

2025

SYNDICAT DES BASSINS ARGENTOR, LIZONNE, SON-SONNETTE

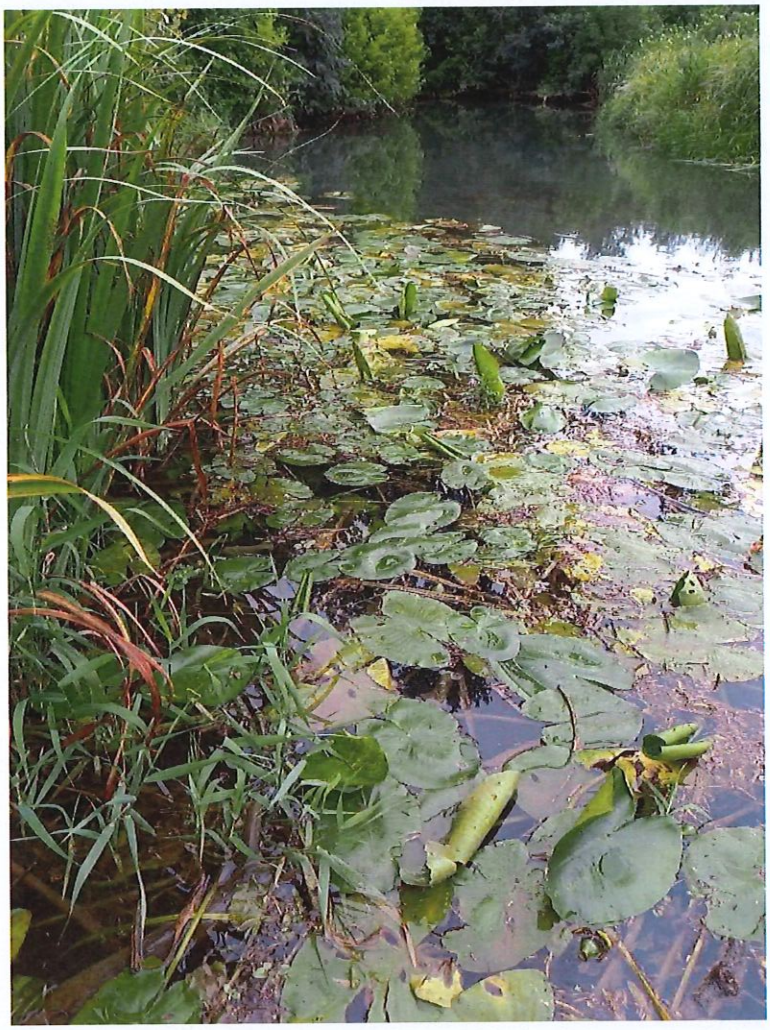

Lignes politiques des têtes de bassin versant et des zones humides

Syndicat des bassins Argentor, Izonne et Son-Sonnette
Mairie de Saint-Claud - Rue du commandant Laplante - 16 450 SAINT-CLAUD
Tel : 05 45 31 14 67 / accueil@sbaiss.fr

AR Prefecture
016-200079184-20250407-07042025_07-DE
Reçu le 16/04/2025

Table des matières

Table des matières 2
Introduction 3
Définition du cadre des lignes politiques 3
Les règles de base définies dans les lignes politiques 4
Spécificités par fiche-actions en complément de ces règles de base : 4
1. Actions d'état des lieux et diagnostics 4
2. Actions de Sensibilisations / Conseils / Appuis techniques 5
3. Interventions / travaux 5
a) Espèces exotiques envahissantes 5
b) Restauration et préservation de milieu (zones humides, zones d'expansion de crues, zones de ruissellement ou de rétention d'eau, suppression de plans d'eau, sources) 6
c) Acquisition de parcelles (zones humides, zones de ruissellement, zone de rétention, expansion de crues, plans d'eau) 6
d) Acquisition de parcelles pour établissement d'une réserve foncière pour échange avec des parcelles à enjeux 7
e) Conservation et restauration de haies 7
f) Outils pédagogiques et de sensibilisation 7

AR Prefecture
016-200079184-20250407-07042025_07-DE
Reçu le 16/04/2025

Introduction

Les **lignes politiques** constituent le **degré de prise en charge** (technique et financier) des actions cours d'eau, tête de bassins versants et zones humides par le syndicat.

Dans le cadre du **PPG du SBAISS**, l'ensemble des **actions prévues par le syndicat** ont été détaillées dans des **fiches actions**, pouvant s'appliquer à plusieurs échelles de travail (cours d'eau, bassins versants, zones humides, etc...).

Lors de l'établissement du PPG, les **lignes politiques** avaient déjà été **définies** pour les **actions à l'échelle des cours d'eau.** Celles-ci n'avaient cependant **pas été fixées spécifiquement pour les zones humides** et les **têtes de bassin versant**.

Le groupe de travail du 30/01/2025 a donc eu pour objectif de déterminer ces lignes politiques à l'échelle des têtes de bassins versants et des zones humides.

Définition du cadre des lignes politiques

La définition des lignes politiques têtes de bassin versant et zones humides permet d'avoir la **même logique d'action sur l'ensemble du territoire** et les **mêmes règles d'intervention** et de **participation** (financière et technique) du SBAISS sur les différents cas qui pourraient se présenter.

Celles-ci **servent de guide** mais pourront évoluer au cours du temps en fonction d'**éventuels changements** de politique d'actions du SBAISS.

Ces **lignes politiques** sont établies en fonction de la **hiérarchisation des enjeux et objectifs opérationnels** qui a été **réalisée par les élus** du syndicat lors de l'élaboration du PPG du SBAISS en février 2023.

Afin de répondre à ces enjeux et objectifs opérationnels, **12 fiches actions** sont prévues dans le PPG à **l'échelle des têtes de bassins versants et des zones humides**, à savoir :

- FA 12: Lutte contre les espèces végétales aquatiques invasives
- FA 13: Lutte contre les espèces végétales terrestres invasive
- FA 18 : Conservation et restauration de zones humides
- FA 19: Conservation et restauration des haies
- FA 21: Accompagnement des pratiques agricoles
- FA 22: Conservation/restauration des zones d'expansion des crues
- FA 23: Conservation et restauration des sources
- FA 24: Amélioration de la gestion des eaux pluviales et de ruissellement
- FA 27: Inventaires et accompagnement dans la mise aux normes et les vidanges de plan d'eau
- FA 28: Acquisition et effacement de plan d'eau
- FA 29: Gestion du risque pollution
- FA 30: Mise en place d'outils pédagogiques et de sensibilisation

En fonction des **enjeux présents**, de **l'intérêt général** des projets et des **obligations légales** existants ou non sur les aménagements, le SBAISS n'aura **pas le même degré d'intervention** dans la mise en place de chacune de ces actions.

AR Prefecture
016-200079184-20250407-07042025_07-DE
Reçu le 16/04/2025

Les règles de base définies dans les lignes politiques

L'intervention du SBAISS dépendra toujours de ses **capacités** de prises en charge **financières** et **techniques**.

Le SBAISS, dans le cadre d'un diagnostic du milieu et du projet, devra avoir identifié un **enjeu en lien avec ses compétences** pour pouvoir intervenir.

L'intervention et le degré de prise en charge du SBAISS permet de fournir un **outil d'incitation à la mise en place d'actions** d'intérêt général sur le territoire.

Le SBAISS n'a **pas vocation à se substituer aux structures déjà existantes** et pouvant œuvrer sur les mêmes territoires dans un domaine commun. De ce fait, il se tournera vers les structures compétentes, lorsqu'elles existent, pour créer des **partenariats dans la mise en œuvre des actions** (Par exemple : Conservatoire des Espaces Naturels, Département, Communes, Communautés de Communes, Syndicat d'Eau potable, Chambre d'Agriculture ou autres organismes agricoles).

Si une **obligation légale** pèse sur le projet, le SBAISS intervient en **appui technique** pour aider les porteurs de projet d'un point de vue administratif : recherche de subventions, conseils, aide à la rédaction des dossiers réglementaires... Le **SBAISS pourra porter des études** en lien avec ces projets **si le reste à charge de l'étude est payé par le propriétaire une fois les subventions déduites** (par exemple : étude pour la mise en conformité de plans d'eau sans suppression de plan d'eau).

Si l'aménagement ou le projet s'appuie sur une **démarche volontaire des propriétaires** relevant de **l'intérêt général**, le **SBAISS pourra prendre à sa charge l'ensemble du projet** sous réserve de la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

L'ensemble des travaux menés par le SBAISS devront faire l'objet de **conventions signées** par les différentes parties instaurant le respect des aménagements et fixant les **conditions de gestion et d'entretien à long terme**.

L'entretien après travaux et/ou aménagements **sur une parcelle privée** ne sera **jamais à la charge du SBAISS**. La solution d'entretien sera définie et conventionnée avant la réalisation du projet et conditionnera la réalisation du projet par le SBAISS. La gestion à long terme des sites constituera donc la première question à solutionner avant toute intervention.

En cas de pertes de revenus de l'exploitation et/ou du propriétaire suite à une restauration de milieu ou la mise en place d'un aménagement sur une parcelle, le **SBAISS ne participera pas financièrement au versement d'indemnités, sauf mises en œuvre de financements extérieurs** (PSE publics ou privés).

Spécificités par fiche-actions en complément de ces règles de base :

1. Actions d'état des lieux et diagnostics

N° de fiches actions : FA12, FA13, FA 18, FA19, FA 21, FA 22, FA23, FA24, FA27

Dans le cadre des inventaires annuels sur les têtes de bassin versant et sur les secteurs d'opportunité, le SBAISS mènera différentes investigations : inventaires et diagnostics des haies et bosquets, des fossés, des ruissellements, des sources, des plans d'eau et mares, des cultures et usages

AR Prefecture
016-200079184-20250407-07042025_07-DE
Reçu le 16/04/2025

en place, des drains, des espèces exotiques envahissantes, points divers d'usages de l'eau, pressions sur les milieux.

Pour des cas spécifiques et restreints en surface, des diagnostics d'exploitation permettant d'identifier les enjeux en lien avec les milieux aquatiques et de proposer des pistes d'améliorations pourront être menés par le SBAISS. Des collaborations avec les autres structures compétentes (Chambre d'agriculture, Coopératives agricoles, CIVAM, Charente Eaux, Conservatoire des Espaces Naturels) pourront être recherchées.

Cas particulier de l'inventaire de zones humides :

N° de fiches actions : FA18

L'inventaire systématique de zones humides **ne sera pas réalisé par le SBAISS** dans le cadre de son PPG. Le SBAISS continuera à réaliser des **inventaires zones humides sur des cas spécifiques** en lien avec des projets ciblés.

Selon les **besoins des partenaires** du SBAISS (Communautés de communes par exemple) et si les **moyens financiers complémentaires** sont **instaurés** par ces mêmes structures, le **SBAISS pourra se porter maître d'ouvrage** sur l'inventaire systématique de zones humides à l'échelle d'un territoire.

2. Actions de Sensibilisations / Conseils / Appuis techniques

N° de fiches actions : FA18, FA 19, FA 21, FA22, FA23, FA24, FA27, FA28, FA29

Dans le cadre de ses compétences, le SBAISS pourra mener différentes **missions de sensibilisations**, de **conseils** ou **d'appuis techniques auprès des usagers** agricoles, des maîtres d'ouvrages des aménagements pluviaux ou en lien avec le Cycle de l'Eau (Communes, Intercommunalités, Département, Syndicat d'eau), des propriétaires de plans d'eau, de zones humides, de haies et autres milieux à enjeux « eau », de sources et d'anciens captages.

Des plans de gestions des différents milieux à enjeux « eau » pourront être dressés par le SBAISS en fonction des besoins et des demandes des propriétaires et/ou exploitants.

Des **collaborations avec les autres structures compétentes** (Chambre d'agriculture, Coopératives agricoles, CIVAM, Charente Eaux, Conservatoire des Espaces Naturels) pourront être recherchées.

Le SBAISS mettre en place **un protocole pollution** permettant de communiquer sur la marche à suivre lors de la constatation d'une pollution et les organismes à prévenir. Celui-ci sera transmis aux différentes structures pouvant être concernées par ces constatations (mairies, services de l'Etat, syndicats d'eau...).

3. Interventions / travaux

a) Espèces exotiques envahissantes

N° de fiches actions : FA12, FA13

La gestion des espèces exotiques envahissantes pouvant différer en fonction des espèces, de leur positionnement et de leur surface et pouvant se révéler complexe d'année en année, le groupe de travail n'a pas déterminé l'échelle d'intervention du SBAISS sur la problématique.

A minima, l'information des propriétaires sur l'ampleur de l'enjeu sera réalisée afin de vérifier des possibilités d'intervention directe.

AR Prefecture
016-200079184-20250407-07042025_07-DE
Reçu le 16/04/2025

Le Comité Syndical sera sollicité sur cette ligne politique afin de savoir comment affiner l'action du SBAISS sur le sujet.

b) Restauration et préservation de milieu (zones humides, zones d'expansion de crues, zones de ruissellement ou de rétention d'eau, suppression de plans d'eau, sources)

N° de fiches actions : FA 18, FA21, FA22, FA23, FA24, FA28

Le SBAISS pourra intervenir dans l'aménagement de parcelles permettant la préservation ou la restauration de milieux (clôtures parcellaires en zones humides, installation d'abreuvement, restauration de zones humides, suppression de plans d'eau). L'intervention pourra être précédée d'une étude préalable aux travaux pris en charge par le SBAISS.

Précisions complémentaires :

- Les **reconversions en prairies** de parcelles cultivées sur **zones humides ou parcelles à enjeux** (ruissellement, zones d'expansion de crues par exemple) pourront faire l'objet d'une aide du SBAISS pour **l'achat des semences** nécessaires, sous réserve de la signature de convention engageant le propriétaire et/ou exploitant à la conservation de la prairie sur la parcelle. Le travail du sol sera à la charge du propriétaire et/ou de l'exploitant.

N° de fiches actions : FA18, FA21, FA22, FA24

- Sur les **zones drainées**, suivant une **convention** définissant l'ensemble des modalités **d'intervention** du SBAISS et des propriétaires et/ou exploitants, le **bouchage des drains ou des fossés** pourra être **mis en œuvre** par le SBAISS.

N° de fiches actions : FA18, FA21

- Le SBAISS **ne prendra pas en charge** (financièrement) la **restauration du bâti** des sources, captages et lavoirs présents dans ces milieux. Si des restaurations sont nécessaires, elles seront assumées par le propriétaire. Le SBAISS pourra **aider au montage du dossier** (réglementaire, dossiers de subventions).

N° de fiches actions : FA23

c) Acquisition de parcelles (zones humides, zones de ruissellement, zone de rétention, expansion de crues, plans d'eau)

N° de fiches actions : FA18, FA21, FA22, FA24, FA28

Le SBAISS pourra acquérir des parcelles à enjeux forts en fonction des opportunités. Le SBAISS ne mettra pas en œuvre de veille foncière (surveillance régulière et suivi des ventes envisagées sur le territoire) pour l'acquisition de parcelles.

Avant l'acquisition, le SBAISS devra définir les solutions d'entretien et réfléchira aux possibilités de rétrocession de la propriété ou de la gestion à des structures compétentes (par exemple : conservatoire des espaces naturels). Si la rétrocession n'est pas possible, les parcelles seront conservées par le SBAISS.

AR Prefecture
016-200079184-20250407-07042025_07-DE
Reçu le 16/04/2025

d) Acquisition de parcelles pour établissement d'une réserve foncière pour échange avec des parcelles à enjeux

N° de fiches actions : FA18, FA21, FA22, FA24

Le SBAISS ne réalisera pas de veille foncière (surveillance régulière et suivi des ventes envisagées sur le territoire). Sauf opportunité, le SBAISS ne mettra pas en œuvre de moyen de prospection pour établir une réserve foncière sur des parcelles ne présentant pas d'enjeux.

e) Conservation et restauration de haies

N° de fiches actions : FA19, FA21, FA24

Si un **enjeu lié à l'eau** (quantité, qualité, enjeux inondations ou enjeux hydraulique douce) est diagnostiqué, la mise en place de haies sera prise en charge par le SBAISS sous réserve de la signature d'une convention avec le propriétaire et/ou l'exploitant définissant que l'entretien sur le long terme et suivant un cahier des charges précis leur revient.

f) Outils pédagogiques et de sensibilisation

N° de fiches actions : FA30

Le **SBAISS pourra accompagner les porteurs de projet dans la confection d'outils pédagogiques** pour des projets extérieurs au syndicat (par exemple aide à la rédaction de contenu pour des panneaux, aide à la demande de devis pour un projet communal en lien avec le milieu aquatique).

Le SBAISS prendra en charge la **réalisation** et la **mise en place** de ces outils pédagogiques dans le cadre de ses propres projets.